C'est donc probablement la fin prochaine de la rébellion. — Cependant, une troupe assez nombreuse de rebelles gardent leurs positions.

L'agitation est calmée à Fez. Moulaï-Mohamed a fait à Fez une entrée solennelle, et le Sultan l'a nommé gouverneur de la province de Fez. Ainsi disparaissent les prétextes de la rébellion de Bou-Hamara qui prétendait n'avoir pris les armes que pour mettre Moulaï-Mohamed sur le trône comme légitime héritier.

Toutes les routes aboutissant de Fez à la côte sont libres.

Et les dernières nouvelles annoncent que Abdul-el-Azis se prépare à une forte expédition contre les rebelles.

L'escadre française, qui était prête à partir, est toujours à Toulon.

### DERNIÈRES DÉPÊCHES

Moulaï-Mohamed a reçu la dignité de Calife et le commandement supérieur des troupes. Il réorganise toute l'armée. — Le Sultan a reçu des renforts considérables.

La discorde serait parmi les soldats de Bou-Hamara. Plusieurs ont quitté son camp.

Le *Libéral* de Madrid dit que le Sultan va abdiquer en faveur de Moulaï-Mohamed qui est acclamé partout où il se montre.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
## du Syndicat de l'enseignement libre
### SUPÉRIEUR ET SECONDAIRE

Cette assemblée a été tenue samedi 3 janvier. La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Lapparent, membre de l'Institut.

M. de Lapparent fait un bref exposé de l'œuvre accomplie déjà et de celle dont doit s'acquitter l'assemblée générale.

Les statuts et le bilan financier, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

Des remerciements sont votés à la Société d'éducation et d'enseignement et à l'alliance des maisons d'éducation chrétienne pour les sympathies qu'elles ont témoignées dès le début au Syndicat.

La Chambre syndicale provisoire est confirmée dans ses pouvoirs.

Répondant à une question, M. de Lapparent insiste sur les avantages matériels que le Syndicat peut assurer à ses adhérents auprès des Compagnies de chemins de fer, des commerçants, ou bien au point de vue du placement gratuit des professeurs et précepteurs. Il signale aussi l'extension du service du contentieux administratif, dont s'occupe une Commission spéciale présidée par M. Turat. Il indique enfin l'intention de la Chambre syndicale d'agir extérieurement pour la défense de tous les intérêts des syndiqués.

### VOYAGE DE M. PICHON

Tunis, 5 janvier. — M. Pichon part à 6 h. 1/2 par le chemin de fer pour Sousse où il s'embarquera sur le contre-torpilleur *Casabianca* pour Gabès, afin d'entreprendre un voyage de quinze jours dans le Sud tunisien. Ce voyage avait dû être interrompu dès son début, le 13 décembre, à la suite de dégâts occasionnés sur la ligne par les inondations.

M. Pichon est accompagné de MM. Pavillier, directeur des travaux publics; Mazoyer, directeur de l'office postal; Hugon, directeur de l'agriculture; le commandant Barbade et M. Pingaud, consul.

### M. CHÉROT ET L'ASSISTANCE PUBLIQUE

M. Chérot, conseiller municipal du Val-de-Grâce, ayant eu à se plaindre d'un employé de l'Assistance publique, M. Andrieu, qui avait brutalement éconduit une pauvre femme venue solliciter un secours, après ce fonctionnaire [illegible] l'accompagner chez le directeur de l'Assistance.

M. Andrieu ayant refusé, le Dr Chérot lui donna une gifle en disant : « Voilà de la part des pauvres ».

Condamné pour ces faits par défaut à 200 fr. d'amende et 300 francs de dommages-intérêts, le conseiller municipal faisait aujourd'hui opposition contre ce jugement.

La 11e Chambre correctionnelle, après plaidoirie de Me Evin, a confirmé purement et simplement le jugement rendu par défaut.

### LES VOYAGEURS DE COMMERCE

L'assemblée générale du Syndicat de la Fédération française des Voyageurs de commerce a été tenue hier soir, au siège social, 22, rue de Bondy.

L'ordre du jour portait la nomination d'un vice-président et du trésorier en remplacement de M. Vautier, décédé, et de M. A. Laroche démissionnaire.

Ont été élus à l'unanimité : MM. Henri Modot, de Dijon, et M. Joseph Gentil, de Paris, tous les deux voyageurs de commerce.

Le premier a été nommé vice-président, le second trésorier.

### LES PETITES-SŒURS DE L'ASSOMPTION

M. le procureur général de Bourges interjette appel du jugement rendu par le tribunal de Nevers. L'affaire viendra à l'audience de la Cour du 15 janvier.


## LE LABOUREUR-REVUE

*Revue agricole trimestrielle de 150 pages*

ABONNEMENT D'UN AN :
France et Union postale : 3 fr. ; le numéro 0 fr. 75.

Cette Revue paraît depuis 1895 et contient tous les articles d'économie politique et agricole de la *Croix* et tous les renseignements pratiques du *Laboureur*.
Elle est très estimée des praticiens.
Elle forme un fort volume par an.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe.


## CONTE POUR L'ÉPIPHANIE

Languissamment étendue sur des coussins soyeux, brodés de merveilleuses figures, la princesse, ses bras repliés sous sa tête, ne dormait pas. Il y avait de longues nuits que Miriam, la fille unique et bien-aimée d'un puissant chef d'Orient, ne dormait plus. Son visage, à la peau mate et fine, se creusait un peu plus chaque jour; une mystérieuse et insondable tristesse emplissait ses yeux profonds; elle se mourait d'un mal inconnu contre lequel avaient lutté vainement les devins et les astrologues appelés par son père.

Ses esclaves, attentives, avec de grands ventails de plume, rafraîchissaient l'air brûlant autour de sa couche et l'une d'elles chantait une mélodie berceuse pour adoucir son insomnie; mais la princesse fit signe à la chanteuse de se taire et ordonna d'écarter la tenture de pourpre qui voilait la baie par laquelle entraient, dans la chambre, l'air et la lumière. Le ciel était d'une pureté sans pareille et des milliers d'étoiles scintillaient dans l'azur sombre. Longtemps, la jeune fille les contempla, une surtout, si grande et si brillante qu'elle semblait un soleil très lointain, perdu dans l'infini. A la fin, elle voulut connaître son nom et si, les autres soirs, l'étoile magnifique lançait autant de feux; mais les esclaves levaient rarement leurs regards vers la voûte étincelante et aucune ne sut lui répondre.

La princesse fit alors appeler le plus sage des devins, celui qui était resté aussi impuissant à la guérir que les autres, mais dont la parole avait fait parfois du bien à son âme dolente.

— Princesse, lui dit le sage, cet astre magnifique éclaire, pour la première fois, l'horizon. Peut-être annonce-t-il l'événement incomparable prédit par les livres antiques :

« Quand le Seigneur très grand enverra sur la terre le Sauveur des hommes, son étoile se lèvera sur l'Orient. »

Le devin s'inclina; la princesse, demeurée seule au milieu de ses suivantes, se reprit à contempler l'étoile, et son cœur qui battait désespérément dans sa poitrine haletante, conçut un désir ardent.

Qui lui donnerait des forces pour suivre l'étoile divine, pour aller vers l'envoyé du Dieu Très-Haut qu'elle ne connaissait pas, qu'elle devinait seulement à travers les figures et les mythes dont le temps avait enveloppé la religion de ses pères?

Elle essaya de se soulever, mais son corps débile retomba sur les coussins et un gémissement sortit de ses lèvres. Toutes ses esclaves se précipitèrent et, avec des mots d'humble déférence et de flatterie, s'enquirent de la cause de sa douleur. La princesse les repoussa.

Personne ne pouvait comprendre sa peine et bientôt son âme douloureuse s'en irait, inquiète, dans la terre des ombres d'où nul ne revient. Lequel de ces dieux dont parlaient les prêtres la recevrait? S'endormirait-elle enfin dans ce monde inconnu et redoutable vers lequel la poussaient l'implacable destin, les pensées pesantes qui faisaient courber son front las?

Sous les pas des porteurs de sa litière, aux jours où, cachée dans ses voiles, la princesse était allée à quelque fête religieuse, elle avait vu rouler les gens du peuple et le fouet des gardes de son père s'abattre sur le dos, marqué de raies infamantes, des pauvres de ce monde; et, dès lors, les cris et les pleurs des malheureux avaient dominé pour toujours l'éclat des musiques triomphantes qui l'accompagnaient partout. Dans les yeux mornes des humbles, Miriam avait lu toute une vie de misère sans espoir, et la lumière du jour s'était ternie pour elle.

Quand, suppliante, la princesse avait prié son père d'avoir pitié des faibles, il avait froncé ses sourcils sévères et l'avait renvoyée à ses bijoux; depuis, le mal inconnu, le mal sans remède, la rongeait.

Son père, adouci, à de nouvelles prières, avait répondu qu'il régnait à la manière de ses ancêtres, que les petits étaient faits pour souffrir et les grands pour savourer tous les biens.

Alors, la princesse s'était tue et avait écouté gémir son cœur, meurtri de tous les maux qu'elle sentait autour d'elle.

Dans les coffres de bois sans prix, elle avait fait serrer ses tuniques de brocart, ses manteaux de pourpre violette, les étoffes brodées, et pardessus, ses mains royales, dédaigneusement, avaient jeté les diadèmes d'or ciselé, les couronnes d'émaux et de perles, les fibules romaines et les pectoraux semés de topazes et de lapis-lazulis.

Revêtue d'une robe de fine laine blanche, prise aux brebis, elle passait maintenant les heures lentes de sa vie de recluse, derrière les épaisses murailles du palais, à penser à toutes ces choses qui avaient déchiré son cœur et, chaque jour, son frêle corps de vierge se faisait plus immatériel.

Souvent, son père venait s'asseoir auprès de sa couche, mais la princesse ne parlait plus, n'exprimait plus de désir. Quand ses grands yeux pleins de rêve avaient souri pour souhaiter la bienvenue à celui qui entrait, ses paupières s'abaissaient et, si le souffle court de sa poitrine oppressée n'avait indiqué qu'elle vivait encore, on l'eût prise déjà pour une morte.

Sombre et courroucé, le roi la regardait; sa colère et sa douleur se faisaient cruellement sentir d'un bout à l'autre de ses Etats, et, pour essayer de raviver en la frêle princesse l'étincelle qui s'éteindrait bientôt, il ne savait être que plus terrible et plus craint. S'il demandait à l'enfant ce qu'il fallait pour la soulager, c'était avec des mots de malédictions et des menaces contre tous, qui faisaient frémir le corps diaphane et emplissaient d'épouvante les yeux purs.

Le soir où parut l'étoile, le père de Miriam, monté sur les terrasses de son palais pour essayer d'y endormir son tourment, l'aperçut aussi. Il se souvint que la princesse aimait à contempler les points de feu qui marchaient dans l'espace, et descendit près d'elle.

A sa vue, Miriam se redressa; avec un sourire de bonheur, elle lui montra l'astre nouveau, lui dit ce qu'en pensait le plus sage des devins, et le roi affirma que le devin avait bien parlé.

— Oh! mon père, que ne puis-je suivre l'étoile jusque vers le Sauveur! Lui seul possède le secret du bonheur et de la vie.

D'un regard de tendresse et de joie, le père enveloppa l'enfant qui, depuis si longtemps, n'avait plus de désirs.

— A ta place j'irai vers le Roi des rois et bientôt te rapporterai les paroles qui font vivre.

La princesse poussa un profond soupir et inclina son front las de penser aux souffrances de ce monde.

Sur son ordre, ses suivantes prirent le coffre de bois odoriférant où étaient enfermés ses joyaux préférés, et le lui apportèrent. Un à un, elle prit les bracelets précieux, rançon de villes; les ceintures faites de rubis et d'émeraudes qui avaient coûté des vies innombrables; les diadèmes où les perles ressemblaient à des larmes figées; les regarda une dernière fois, puis présenta au roi, son père, le coffre de bois parfumé.

— Voilà le présent que j'envoie au Sauveur nouvellement né.

Dès le lendemain, avec une suite nombreuse, le roi puissant partit à la lueur de l'étoile et, de longs jours, sa fille l'attendit, étendue sur sa couche soyeuse.

Quand il revint, le son des cymbales et des trompettes guerrières annonça à la princesse qu'elle saurait bientôt le secret divin, et, sur son lit de douleur, elle se releva. Ses yeux sans espérance s'illuminèrent soudain et ses bras amaigris se croisèrent sur sa poitrine pour contenir les battements de son cœur tourmenté.

La tête du puissant roi qui avait vu le Fils de l'Eternel ne se dressait plus avec tant d'orgueil, les yeux terribles qui faisaient trembler les plus vaillants avaient un éclat plus doux, et, sous le manteau de pourpre, la majesté royale semblait moins écrasante.

— J'ai vu, dit le voyageur, un petit Enfant couché dans une crèche; autour de son berceau de paille, les anges chantaient : « Gloire à Dieu dans le ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! »

— Encore, mon père, encore! dit la princesse. Pourquoi ce petit Enfant est-il venu?

— Pour faire courber le front des superbes, pour relever les humbles et consoler ceux qui pleurent.

Un sourire radieux entr'ouvrit les lèvres de la princesse; son front prit un rayonnement surnaturel; son visage, une beauté semblable à celle des esprits bienheureux, et, dans un souffle, son âme consolée s'envola vers le Dieu véritable, le Dieu, unique et bon, qui avait envoyé son Fils pour soulager, dans leur détresse extrême, les enfants des hommes.

JEAN CHARLETTE.

# ÉTRANGER

**VENEZUELA.** — *Le bruit de la démission du président Castro* s'est répandu hier à Caracas. Ce matin, 5 janvier, la nouvelle est démentie et est improbable malgré les succès des révolutionnaires, malgré l'état des finances et le défaut d'approvisionnements de toutes sortes.

Cependant, la situation intérieure s'aggrave pour ce gouvernement qui est à bout de ressources.

Les employés des douanes vont être licenciés. Ils n'ont plus aucun service à faire.

La banque n'a plus que 11 600 francs. Et la panique peut se déclarer d'un moment à l'autre. Les soldats ne reçoivent plus ni solde ni vivres.

Les troupes de Castro ont subi samedi une défaite grave à Guatira. — Et les rebelles sont en marche vers Caracas par trois routes différentes.

A Washington, la Commission spéciale étudie toujours les conditions de l'arbitrage.

**RUSSIE.** — *Le comte Lamsdorf* est de retour à Saint-Pétersbourg.

**TURQUIE.** — *Atrocités en Macédoine.* — Un correspondant anglais télégraphie de Constantinople des détails atroces sur la conduite des troupes turques en Macédoine. Il donne les noms des femmes et des jeunes filles outragées et maltraitées, puis assommées. — D'autre part, le Sultan de Turquie se refuse à faire les modifications de fonctionnaires qu'on lui demande.

**ITALIE.** — *Le ministre des Finances*, M. di Broglio, annonce que, pour raisons de santé, il va donner sa démission.

**INDES ANGLAISES.** — Pour clore *les fêtes du Durbar de Delhi*, il y a eu un service religieux en plein air. On y déploya la plus grande pompe. Naturellement aucun des princes hindous n'y assistait.

Par contre, à la fête des Ordres de l'Etoile des Indes, tous les princes étaient présents. Ils étaient couverts de diamants et de pierreries. L'un d'eux avait un collier de plus de 6 millions de francs. Les nouveaux chevaliers de l'Etoile des Indes ont défilé devant le vice-roi et le duc de Connaught pour recevoir les insignes de leur dignité.

**BELGIQUE.** — *La consécration du nouvel an au Sacré Cœur.* — De notre correspondant particulier :

S. Em. le cardinal Goossens, archevêque de Malines et prélat de Belgique, a solennellement consacré, vendredi soir, l'année nouvelle au Sacré Cœur. Cette belle et émouvante cérémonie a eu lieu à Bruxelles, à l'église Sainte-Gudule.

C'est le Révérend doyen qui a prononcé le sermon traditionnel. Puis, une procession, qui comptait plus de 2 000 hommes portant des cierges, s'est déroulée dans l'immense basilique.

On remarquait dans cette foule recueillie, MM. Beernaert, Woeste et de Volder, ministres d'Etat; Liebaert, ministre des chemins de fer; les sénateurs Mgr Keesen, comte van der Straeten, marquis de Beauffort et Dupret; tous les députés catholiques de Bruxelles; M. de Sadeleer, ancien président de la Chambre; M. Eeckmann, ancien premier président de la Cour d'appel; plusieurs conseillers à la Cour de cassation et à la Cour d'appel; des avocats, des médecins, des fonctionnaires, des officiers, etc.

La cérémonie s'est terminée par le chant de l'*Hymne au Christ Rédempteur*. L.

**TRANSVAAL.** — *M. Chamberlain*, après un voyage triomphal, est arrivé à Prétoria, dans la journée d'hier dimanche.

**CHINE.** — *L'indemnité.* — Les ministres de toutes les puissances maintiennent que l'indemnité due par la Chine sera calculée sur la base de l'or, mais sont disposés à un compromis à condition que la Chine ne prétende plus que le protocole admettait le payement en argent.

# La corruption électorale
## PAR LE PARI MUTUEL

Les paris aux courses sont autorisés par la loi du 2 juin 1891, mais sous la réserve d'un prélèvement applicable aux œuvres de bienfaisance. Cette dîme a été admise par le législateur comme la rançon du mal social que produit le jeu, « ce fatal instrument de démoralisation, cette cause permanente de ruines lamentables ou de gains scandaleux, condamné à juste titre par tous les moralistes ». C'est M. Alpy qui s'exprime ainsi dans son remarquable rapport au Conseil municipal de Paris.

En pratique, malgré les textes de loi les plus clairs et les plus formels, l'argent du pari mutuel sert beaucoup plus d'instrument de corruption électorale que d'aliment pour les œuvres d'assistance. Immoral dans sa source, il corrompt plus qu'il ne soulage.

Que dit la loi?

Les Sociétés remplissant les conditions prescrites par l'article 2 pourront, en vertu d'une autorisation spéciale et toujours révocable du ministre de l'Agriculture, et moyennant un prélèvement fixe en faveur des œuvres locales de bienfaisance et de l'élevage, organiser le pari mutuel sur leurs champs de courses exclusivement, mais sans que cette autorisation puisse infirmer les autres dispositions de l'article 4.

Le décret réglementaire du 7 juillet 1891 précise encore :

ART. 3. — Il sera prélevé sur la masse des sommes versées au pari mutuel de chaque hippodrome et avant tout autre prélèvement : 1° 2 % en faveur des œuvres locales de bienfaisance; le montant de ce prélèvement devra être versé dans un délai de huit jours : à Paris, à la Caisse des dépôts et consignations, et dans les départements, aux Caisses des trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers préposés de la Caisse des dépôts; 2° 1 % en faveur de l'élevage; le montant de ce prélèvement devra être versé également dans un délai de huit jours : à Paris, à la Recette centrale des finances, et, dans les départements, à la Trésorerie générale.

Il semble que ces textes ne laissent rien à désirer comme clarté et comme précision. Les sommes provenant du pari mutuel doivent être versées aux *œuvres locales* de bienfaisance. Et c'est logique! Le prélèvement de 2 % constituant essentiellement la compensation du mal social et individuel causé par la pratique du jeu, il est plus juste d'en réserver le produit intégral à ceux-mêmes qui ont fourni ces fonds que de le disséminer, par des attributions arbitraires, à travers toute la France.

Et, comme me le faisait observer M. Ambroise Rendu, président de la 5e Commission du Conseil municipal et membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique, la Ville de Paris est d'autant plus autorisée à invoquer cette considération d'équité que les statistiques fournissent la preuve irrécusable que l'Assistance publique parisienne supporte la charge des misères qui lui viennent, chaque jour, de tous les points de la France.

Une statistique intéressante, dressée en 1896, établissait qu'à cette époque, sur 2 500 000 habitants, 1 400 000 seulement étaient nés à Paris. Près d'un million venaient des départements et surtout des pays pauvres, Bretagne, Limousin, Auvergne, Savoie, Rouergue, Béarn. Certaines communes de l'Aveyron envoient à Paris le tiers de leurs habitants, les autres la moitié. Que résulte-t-il de cet afflux de travailleurs? La statistique vous l'apprend encore. Depuis dix années, l'accroissement de la population des faubourgs a été de 92 %, alors que le centre de Paris ne s'augmentait que de 8 %. Il est vrai que la banlieue a grossi, pendant le même temps, de 169 %.

La loi est-elle appliquée dans son esprit et dans son texte?

Sur un total de plus de 2 milliards (exactement 2 152 696 366 francs) engagés au pari mutuel de 1891 à 1901 inclus, il a été prélevé, pour les œuvres de bienfaisance, 43 053 927 francs, somme à laquelle il convient d'ajouter 1 659 901 francs, montant des intérêts courus pendant le temps du dépôt et des tickets impayés.

Le département de la Seine a fourni sur cette somme près de 30 millions et n'a reçu que 10 705 000 francs. Tel département comme la Charente-Inférieure, pays de MM. Monis et Combes, a reçu la subvention énorme de 1 057 000 francs, tandis qu'il ne figure sur le tableau des prélèvements effectués sur ses hippodromes, en 1902, que pour 877 fr. 74, soit approximativement, pour la période de dix ans, 8 774 francs.

Le département des Hautes-Pyrénées a reçu 272 100 francs, alors qu'il n'a fourni en dix ans que 8 406 francs, le Rhône a reçu 1 507 000 francs, contre 257 480 francs; le Nord, 1 141 000 francs, contre 83 791 francs; la Seine-Inférieure, 1 076 944 francs contre 278 792 francs. L'Ariège, l'Aveyron, l'Ardèche, la Côte-d'Or, le Doubs, la Haute-Saône, qui ont fourni 0, ont reçu respectivement 46 500 francs, 293 500 francs, 246 100 fr., 222 400 francs, 297 000 francs, 242 000 fr., etc.

En sens inverse, le département de Seine-et-Oise, qui a fourni 11 465 398 francs, n'a reçu que 864 500 francs.

La Ville de Paris n'a cessé de réclamer contre cette manière de procéder, aussi injuste qu'illégale. Savez-vous la réponse qu'elle a obtenue? Elle mérite de passer à la postérité et ferait pâlir de joie tous les casuistes passés, présents et futurs.

Voici ce que M. Jean Dupuy écrivait le 25 février dernier au président du Conseil municipal :

Le législateur a voulu que toutes les sommes recueillies sur le pari mutuel, quelle qu'en fût la provenance, fissent masse et fussent attribuées à des œuvres « locales » de bienfaisance, c'est-à-dire à des œuvres d'action restreinte comme la commune ou le canton : mais il n'est pas possible de soutenir que le mot « local » introduit dans la loi s'applique aux seules localités où sont situés les hippodromes.

Pour montrer combien l'interprétation de l'ex-ministre de l'Agriculture est fallacieuse et abusive, il suffit de se reporter à la discussion de loi du 2 juin 1891 devant le Sénat.

M. Frédéric Petit qui se méfiait de la casuistique ministérielle posa clairement la question.

Le ministre de l'Agriculture lui répondit en ces termes :

Comme M. le ministre de l'Intérieur l'avait proposé lui-même dans le premier projet soumis aux délibérations de la Chambre, j'ai toujours pensé qu'il serait sage de constituer, au ministère de l'Agriculture, une Commission spéciale composée des présidents de nos grandes Sociétés publiques de bienfaisance qui serait chargée de déterminer dans quelle mesure il y aurait lieu de distribuer entre elles les fonds prélevés. De cette façon, une part assez large devra être faite à l'Assistance à Paris, une large part également devra être réservée aux œuvres de bienfaisance de province, *mais les fonds qui y seront consacrés ne pourront être prélevés évidemment que sur les fonds recueillis au pari mutuel sur les hippodromes de leur département.*

M. Frédéric Petit insista. Et c'est sur sa demande que furent introduits dans le texte de la loi les mots « en faveur des œuvres locales de bienfaisance ».

Il est donc démontré, qu'au double point de vue de la simple équité et de la loi elle-même, le département de la Seine a le droit de réclamer l'emploi exclusif, en faveur des œuvres de bienfaisance établies sur son territoire, de la somme intégrale des ressources provenant de ses propres hippodromes.

« Et ce droit, la Ville de Paris comme le département de la Seine sont bien résolus à le faire valoir, m'a affirmé M. Alpy, rapporteur de cette intéressante question devant le Conseil municipal. Si le gouvernement, a-t-il ajouté, ne nous donne pas satisfaction, nous irons devant les tribunaux, nous ferons appel au Parlement. Enfin, nous userons de tous les moyens en notre pouvoir pour que la loi soit respectée.

— Et vous ne tirez pas d'autres conclusions? ai-je demandé à M. Alpy. »

L'honorable conseiller municipal sourit :

« Je voudrais croire, déclare-t-il, que les départements les plus largement gratifiés sont ceux où se sont rencontrées les œuvres locales les plus intéressantes et les plus besogneuses, et que les influences politiques et autres ne sont pour rien dans les disproportions considérables que l'on constate entre certains départements.

» Je suis bien obligé de constater que les départements les plus favorisés dans la répartition, comme la Charente-Inférieure, le Rhône, la Seine-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, l'Ain, la Loire, la Haute-Vienne, la Lozère, la Corrèze, les Basses-Alpes, la Gironde, le Lot, la Meuse, la Haute-Saône, les Vosges, etc., sont aussi ceux qui ont eu l'honneur de compter des ministres, des sénateurs, ou des députés influents parmi leurs représentants.

» Dans d'autres départements, la manne ministérielle a été plus ou moins abondante, suivant les espérances que l'on fondait, les conversions électorales que l'on désirait.

» La répartition des fonds du pari mutuel pour 1902 n'est pas encore faite.

» M. le président du Conseil attend, sans doute, le résultat des élections sénatoriales pour récompenser les bons et punir les méchants.

» Il serait intéressant aussi d'étudier par le détail quelles sont les œuvres « intéressantes » auxquelles ont été attribuées les subventions; mais je suis, sur ce point, trop insuffisamment documenté.

» En tout état de cause, d'ailleurs, le gouvernement s'est malheureusement exposé aux critiques que provoque toujours l'exercice, même le mieux intentionné, de l'arbitraire. »

A. JANNE.


POUR LIVRES. IMAGES
Adressez-vous à la
MAISON DE LA BONNE PRESSE 5, r. Bayard.


### *La fête de l'Epiphanie*

Sous le nom de *Théophanies* (ou manifestation de la divinité) les premiers chrétiens célébraient en Orient les trois circonstances solennelles où fut révélée aux hommes la divinité de Notre-Seigneur : sa naissance, sa manifestation aux rois mages et la consécration de sa mission divine par l'Esprit-Saint le jour de son baptême par saint Jean-Baptiste. L'*Epiphanie* est la manifestation faite aux rois mages venus de l'Orient par une inspiration surnaturelle pour adorer le Sauveur promis aux hommes. Ils lui offrirent trois présents symboliques figurant la triple dignité suréminente de Dieu, de roi et d'homme : l'encens, l'or et la myrrhe. L'encens figure aussi la prière, l'or la charité, et la myrrhe la mortification des sens et des passions.

## CROIX
### Nos amis défunts

M. Robert Neslet, un de nos jeunes pèlerins de Jérusalem, a été, à l'âge de 26 ans, enlevé en trois jours, par une congestion pulmonaire, à la tendresse de ses parents désolés. Nous les assurons de notre douloureuse sympathie et de nos ardentes prières pour le repos de l'âme de leur unique enfant.

M. Léopold Barrière, à Clermont-Ferrand, à 68 ans. Il était père de M. le chanoine Barrière. — M. Désiré Boursier, à Haubourdin (Nord), à 43 ans. Il était beau-frère de M. l'abbé Boulinguez, directeur de la *Croix du Pas-de-Calais*. — Sœur Isabelle, des religieuses Augustines de Saint-Louans, près Chinon, le 1er janvier, à 40 ans, après huit ans de profession. — Mme Vve Stoven-Bellanger, à Renescure (Nord), le 28 décembre, à 83 ans. — A Dunkerque, M. Tryteca, oncle de M. Goetghebeur, délégué de la Bonne Presse auprès de ses Comités. — M. Magnien, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur honoraire du Séminaire de Baltimore, le 22 décembre, à 65 ans. C'est une grande perte pour la Compagnie de Saint-Sulpice.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT
(300 jours d'indulgence)

### AFFECTION RAISONNÉE

Un prêtre qui a inondé sa paroisse de la bonne presse nous écrit :

J'ai aimé la *Croix* depuis que j'ai pu quelque peu comprendre la grandeur de son but.

Ceux qui m'ont appris à l'aimer étaient et sont encore de vrais et généreux serviteurs de l'Eglise et de la France. Ils se sont attachés à la *Croix* parce qu'elle n'a point cessé d'être le journal franc et déterminé de la cause de Dieu et de la patrie.

*Un vicaire.*

### POUR LES HOMMES D'ŒUVRES

La *Croisade de la Presse* qui, chaque semaine, donne les meilleures méthodes de propagande de la bonne presse et les résultats obtenus, intéresse au plus haut point tous ceux qui ont souci de propager la bonne presse et la *Croix* en particulier.

La *Croisade de la Presse* est bon marché avec son prix de 1 fr. 50 par an pour 52 numéros (plus de 400 pages). Dans les colis des dépositaires, elle est laissée à 0 fr. 01 le numéro.

On peut, en faisant lire autour de soi la *Croisade de la Presse*, susciter des dévouements pour la propagande de la presse catholique.

Un abonnement à la *Croisade de la Presse*, c'est, en janvier, une étrenne utile pour les hommes d'œuvres.


### « LES CONTEMPORAINS »

*Le premier martyr de l'Océanie est un Français, le bienheureux Chanel, membre d'une Congrégation que l'on condamne aujourd'hui à l'exil. Après avoir été curé dans l'Ain, il entrait chez les Maristes. Bientôt il partit pour les missions, et c'est en évangélisant l'île de Futuna qu'il fut martyrisé sur l'ordre du roi de cette île.*

Chaque semaine une livraison illustrée de 16 pages in-8°, 1 an, 6 francs. Pour les abonnés du *Pèlerin*, 3 fr. 60. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.


### SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION DES JOURNAUX ET DES PUBLICATIONS
DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

M. Bizard, à P., 38 fr. — M. l'abbé Forin, à St-M., 5 fr. 50. — M. l'abbé Laurent, curé de R.-s.-A., 2 fr. 80. — M. Larivière, à St-G., 3 fr. 15. — M. Krafft, à P., 2 fr. — M. P. Tauchard, à N., 1 fr. — Mlle L. Bourgeois, à H., 2 fr. 40. — M. H., 5 fr. — M. l'abbé G. Gidon, curé de V. M., 0 fr. 25. — M. A. Merllié, à St-E., 29 fr. — M. Viseur, à C. S., 1 fr. — M. Durrand, à M., 2 fr. 55. — M. l'abbé Jeannon, à V., 4 fr. 80. — M. l'abbé R. Ruffin, 5 fr. — M. l'abbé Chalubert, à A., 3 fr. — M. l'abbé A. Duret, curé de St-G. de L., 6 fr. — M. de G. d'A., à S., 21 fr. 80. — M. l'abbé Louis S., à L., 4 fr.

Une partie de cette souscription est destinée à céder la *Croix* à demi-tarif à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les Pèlerinages, les Congrès et les autres manifestations catholiques.


*VIENT DE PARAITRE*
## LE FASCINATEUR

*Publication mensuelle illustrée, organe [...] récréations instructives de la Bonne Pr[esse]*

Le *Fascinateur*, à son entrée en ce m[...] a reçu pour mission d'apprendre à nos [...] l'art de fasciner leurs auditoires par des réc[...] tions utiles, spécialement par les projection[s] et les auditions de phonographe. Il s'acquitter[a] fidèlement et savamment de sa charge, nous en avons pour garant le choix si judicieux qui a présidé à la composition de sa rédaction technique, scientifique et artistique. Et il n'est pas un photographe, conférencier, homme d'œuvres, qui ne voudrait recevoir de lui les précieuses leçons qui apprennent à fasciner les foules et permettent de prêcher la vérité avec un succès certain.

Prix de l'abonnement
3 francs par an. Etranger : 4 francs
Le numéro : 0 fr. 25
5, RUE BAYARD, PARIS VIIIe


---



# L'OR-ROI
## DEUXIÈME PARTIE
### LA CATASTROPHE DE BOUZEY
(Suite)

Mais oui! elle avait lu « Domèvre! » Oh! ce n'était pas possible! Non, Dieu ne l'eût pas permis!

— Mon enfant! mon fils!... Il faut que je sache; oui, il le faut..... Lisons.....

La malheureuse mère, rassemblant toutes ses forces, attira à elle une table de jardin et y déposa la feuille de papier imprimé, car, ses mains tremblantes la faisaient danser devant ses yeux affolés.

Et enfin, elle lut tout d'un trait :

Nous avons à enregistrer une catastrophe épouvantable qui plonge les Vosges tout entières dans le deuil et la consternation.

On sait que le canal réservoir de Bouzey est situé à huit kilomètres d'Epinal, voisin de la commune de Chaumouzey. Il était aménagé pour alimenter le canal de l'Est qui relie la Saône à la Moselle.

Alimenté lui-même par une rigole qui amenait à Remiremont les eaux de la Moselle, il contient environ sept millions de mètres cubes d'eau, retenus par une digue mesurant cinq cents mètres de long sur douze mètres de hauteur au-dessus du sol.

Les fondations ont environ dix mètres.

Un établissement de pisciculture placé au-dessous du réservoir cultivait les œufs de poissons pour le repeuplement de nos cours d'eau.

Samedi, c'est-à-dire hier vers 5 h. 1/2 du matin, peu de temps après la visite du garde, la digue se rompait subitement avec un bruit comparable à la détonation d'une centaine de pièces d'artillerie et qui fut entendu à plusieurs kilomètres.

La masse d'eau passait au travers d'une brèche de cent cinquante mètres du niveau du sol; elle projetait en avant d'énormes débris de la digue, faisait disparaître, sans en laisser des traces, l'établissement de pisciculture, laissait au village de Bouzey une demi-maison pour en marquer la place, crevait le canal de l'Est dont les eaux, mélangées à sa masse, refluaient jusqu'à Chaumouzey et inondaient Sanchey.

L'avalanche d'eau suit alors l'étroite vallée de l'Avière; elle marche avec une effrayante vitesse, couche et brise les arbres, tord rails et traverses, défonce les voies, arrache les poteaux, rase les maisons, emporte les ponts, détruit les usines, déchausse les rochers, roule d'énormes blocs, ravine le sol et laisse, partout où elle passe, l'image du chaos.

Les voies ferrées de Darnieulles à Jussey, d'Epinal à Mirecourt, de Charmes à Epinal sont coupées; la gare de Darnieulles envahie. Le chef de gare ne doit son salut et celui de sa famille qu'à son sang-froid. Les wagons sont renversés.

Le torrent multiplie les ruines à Domèvre, Oncourt, Nomexy qu'il couvre de boue, détruit le pont de Charmes et emporte plusieurs moulins.

Quant aux victimes, il en fait partout; on en donne le compte : mais, comment les reconnaître puisque le *chiffre des retrouvés n'est pas celui des disparus!*

Et puis, sait-on celui des étrangers de passage sur les territoires envahis?

Qui connaît le nombre de ceux que le limon recouvre? Il s'en retrouve et s'en retrouvera tous les jours. Quoi qu'il en soit, on relève déjà plus de quatre-vingt-dix victimes.

Il y a eu partout des scènes navrantes. A Bouzey, vingt-sept victimes. De l'usine Talotte, près de Darnieulles, dont les propriétaires sont noyés, il ne reste rien, ni du tissage Clesse. D'Uxaguey-Bas, on raconte ceci : Un homme grimpe sur un toit pour échapper au torrent, suivi de sa femme et de ses enfants. La vague furieuse, emporte la femme et les enfants; lui, tombe sur le grenier à foins; la maison croule; mais le plancher du grenier faisant radeau va échouer sur un monticule; l'homme est sauvé.

A Domèvre, vingt-sept maisons écroulées.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La région des Vosges avait déjà été vivement émue la veille par la découverte d'un crime accompli en des circonstances étranges.

Ce crime a été découvert dans le plus important des fours à chaux qui bordent la rivière du Madon, aux environs du château de Solenval, commune de Mattaincourt.

Un misérable fou aurait, dans un accès de folie subite, inexplicable, assassiné un de nos meilleurs ingénieurs, M. Jean Delay, en mission d'instruction dans les usines de la région, puis aurait jeté le cadavre dans le four.

La justice, après constatation faite sur le corps, déjà soumis à une combustion presque complète, a fait arrêter le malheureux assassin.

Ajoutons que le ministre de l'Intérieur est arrivé sur les lieux du sinistre et a déjà distribué des secours importants aux victimes ou à leurs familles.

La responsabilité de l'Etat est engagée.

— Il faut que je sache! il faut que je sache, gémit Mme Darblay en se levant.

Elle fit quelques pas vers la maison, poussa un cri plaintif, en portant la main à son front, puis, s'écroula sur le sable.

Hélas! pauvre mère! jamais tu ne devais revoir l'enfant chéri, l'orgueil de ta vie et la joie de ton cœur!...

## TROISIÈME PARTIE
### SIR MAC BURTON
#### I
#### DEUX AMIES

En arrivant à Domèvre, il ne resta plus de doute à la pauvre Mme Darblay sur l'étendue de son malheur.

Son fils, son fils bien-aimé, avait disparu, et on le citait déjà sur la liste des morts dont les noms étaient connus et qu'on savait n'avoir pu échapper à la catastrophe.

Et rien ne survivait qui pût être un indice : la maison où il vivait avait disparu, les parents chez lesquels il habitait, disparus de même; tout était écroulé, tout était anéanti.

Mais Mme Darblay ne perdait pas courage. Malgré son désespoir immense, épouvantable, elle s'établit dans la maison la plus proche du lieu de la catastrophe. Tous les jours amenaient la découverte de quelques nouveaux cadavres; parmi ceux-là ne retrouverait-elle pas celui de son fils?

Ah! si du moins quelques survivants avaient pu lui parler de lui, citer ses dernières paroles, que la pauvre mère aurait recueillies ainsi qu'un précieux souvenir! Mais rien ne venait éclairer ce passé, rien, et sa douleur demeurait inaperçue devant tant de douleurs semblables, également méconnues.

Le terrible événement qui plongeait Mme Darblay dans ce deuil cruel bouleversait toute l'industrieuse population des Vosges. C'était la France tout entière que ce sinistre terrifiait en supprimant tout à coup une partie de sa population.

Le ministre s'était transporté sur les lieux; les procureurs de la République d'Epinal, de Mirecourt, le parquet, la gendarmerie, tout le monde était sur les dents pour partager les secours, déterminer les responsabilités, prendre les mesures d'ordre nécessaires.

Il était naturel qu'au milieu de ce bouleversement l'opinion publique se désintéressât de l'assassinat de Jean Delay.

Une enquête fut ouverte; l'instruction rapidement conduite n'amena aucune nouvelle intéressante; le procès jugé conclut à l'assassinat de Jean Delay; mais, faute de preuves suffisantes, on relâcha le fou du Bon Père. Celui-ci persistait constamment dans ses dires, et la naïveté de ses assertions finissait par impressionner ses juges. L'assassin, ce n'était pas lui, mais quel était-il? Voilà ce qu'il était difficile d'établir. Des ouvriers furent arrêtés, puis relâchés; on ne connaissait aucun ennemi au jeune ingénieur; l'affaire se compliquait de plus en plus. Faute de preuves et de données suffisantes, l'affaire fut classée; l'assassinat de Jean Delay restait à jamais impuni.

. . . . . . . . . . . . . . . .

Les mois succédèrent aux mois, et peu à peu la vie reprenait son cours et le travail renaissait actif dans toute cette contrée affligée. Mme Darblay avait perdu tout espoir de retrouver jamais le corps de son enfant.

Néanmoins, elle s'attardait dans ce pays où Philippe avait vécu ses derniers jours, où elle respirait le même air que lui, où elle croyait à chaque minute retrouver les traces de ses pas. Elle se plaisait à parcourir les sites qu'il aimait, à regarder, le soir, le soleil se coucher, du côté de la forge et à observer ses effets rougissants s'éteignant peu à peu comme sous les feux rouges des fourneaux. Combien de fois, dans ses lettres si tendres, ne lui avait-il pas parlé de tous ces paysages divers! Mais ce qu'elle aimait au-dessus de tout, c'était contempler la muette façade du château de Solenval, ses pelouses immenses, si fraîches, ce parc ombragé où Philippe avait joué enfant avec Hélène devenue la belle Mme de Quérandec!

Hélène! Philippe!! Morts tous! en pleine jeunesse!

La vie qui les avait faits l'un pour l'autre, jeunes et beaux, les avait séparés ici-bas; les réunirait-elle là-haut?

Ils avaient tout pour être heureux, tout, sauf l'égalité de fortune : encore deux êtres que l'on avait séparés sans les rendre heureux!

Souvent, ses pas la portaient vers le cimetière fleuri où Hélène reposait dans la paix de la mort et dans la douceur calme des campagnes.

Et là, Mme Darblay s'agenouillait et priait longuement, confondant dans son cœur les deux noms d'Hélène et de Philippe. Elle n'avait point de pierre où s'agenouiller, où déposer des fleurs; le corps de Philippe restait enfoui, dans un endroit perdu, plein de limon et de boue; mais elle s'imaginait que son fils dormait aussi à côté de cette pauvre martyre dont elle seule avait vraiment connu toute la souffrance.

Plusieurs fois, elle avait songé à aller trouver Marie-Thérèse, à lui parler de sa sœur, à l'interroger, mais toujours elle avait reculé, prise au dernier moment par une instinctive timidité.

Qu'était-elle, d'ailleurs?

(*A suivre*) CHARLES DE VITIS.